

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2024

Secrétaire de séance : Emmanuelle GRACIA

Etaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Pierre GOUSSOT (suppléant de Henri BELLEGARDE)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bernard AURISSET à D. LACRAMPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à B. ROSSI, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à F. LAPERNE, Christophe GUERY à Martine MIRANDE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Emmanuelle GRACIA, Jean-Claude COSTE à Christine CABON,

Absents : David MIRANDE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA,

RAPPORT N° 240523-14-ADM-

MODIFICATION DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

J-L. ESTOURNES expose :

En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil de Communauté à l'exception,

Vu la délibération n°3-200728-ADM relative aux délégations au Président,

Face aux nouveaux besoins ponctuels de trésorerie notamment du SICTOM, du SPANC et du Budget Général, il conviendrait de modifier le point 4 en portant la réalisation des lignes de trésorerie de 1 000 000 d'euros à 1 700 000 d'euros.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 60 voix pour et 1 abstention/nul/blanc/non-participation (B. JUNGALAS),

- PREND ACTE de la modification du montant de la délégation relative au point 4 susmentionnée,
-
- PREND ACTE que, conformément à l'article L5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant,
- PREND ACTE que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués, feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 mai 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé EG

Signé BU

Emmanuelle GRACIA

Bernard UTHURRY